



CHOISY-AU-BAC

Choisy-au-Bac, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Aux personnes détentrices d'animaux de basse-cours ou d'oiseaux d'agrément**

Tel : 03.44.85.33.06

Fax : 03.44.85.25.55

e-mail : [policemunicipale@choisy-au-bac.fr](mailto:policemunicipale@choisy-au-bac.fr)

**Affaire suivie par : Police Municipale**

**N/Réf: C.E 72/2022/PM**

**Objet : lettre d'information grippe aviaire.**

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois, les cas de grippe aviaire augmentent de façon significative en France.

C'est pour cela que le Ministre de l'Agriculture a décidé de rehausser le niveau épizootique de « modéré » à « élevé », sur l'ensemble du territoire.

Le passage à ce niveau oblige les détenteurs d'animaux de basse-cour et/ou d'oiseaux d'agrément :

- **De tenir les animaux enfermés en bâtiment ou en volière, ou de les protéger par des filets étanches aux oiseaux sauvages. L'approvisionnement en aliment et en eau de boisson doit être également protégé.**
- **De surveiller quotidiennement les oiseaux. Toute mortalité anormale et tout signe de maladie doivent être signalés sans délai à un vétérinaire et à la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- Votre vétérinaire.
- DDPP de l'Oise : 03.44.06.21.60 / en dehors des heures d'ouverture : 03.44.06.12.34  
Email : [ddpp@oise.gouv.fr](mailto:ddpp@oise.gouv.fr)
- L'OFB (Office Français de la Biodiversité) : 03.44.90.07.01

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
  
Jean-Luc MIGNARD